

---

SOMMAIRE

# Conférence de presse 16 mars 2023

LE SYTTOM 19, UN SYNDICAT AU SERVICE DE 357 COMMUNES  
ET DE 290 000 HABITANTS

---

LES CHIFFRES CLÉS 2022

---

LE SCHÉMA DIRECTEUR, UN DÉFI COLLECTIF

---

**Le SYTTOM 19,  
un syndicat au  
service de de  
357 communes  
et de 290 000  
habitants**

---

---

## PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

Le Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) est un établissement **public chargé d'organiser le transport et le traitement des ordures ménagères sur le département de la Corrèze** et de mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.



---

PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

# La gouvernance

- **Président** : Frédéric SOULIER (SIRTOM de la région de Brive)
- **1<sup>er</sup> Vice Président** : Charles FERRÉ (CDC Ventadour Égletons Monédières)
- **2<sup>ème</sup> Vice Président** : Daniel ESCURAT (Haute Corrèze Communauté)
- **3<sup>ème</sup> Vice Président** : Stéphanie VALLÉE (Tulle' Agglo)
- **Comité Syndical** : 20 élus désignés par les 8 collectivités membres

Membre de la CSS : Charles FERRÉ – Jean BOUSQUET



## PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

# Le territoire

L'action du SYTTOM 19 s'étend :

- sur 357 communes réparties sur **4 départements,**
- auprès de 290 000 habitants qui bénéficient de leurs services.



### Légende

- Contour de la Corrèze
- 🏭 Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- ♻️ Centre de tri
- T Centre de transfert

LES MISSIONS DU SYTTOM 19

# La valorisation énergétique



19 520 MWh d'électricité produite en 2022, **soit environ 10 000 habitants alimentés en électricité**

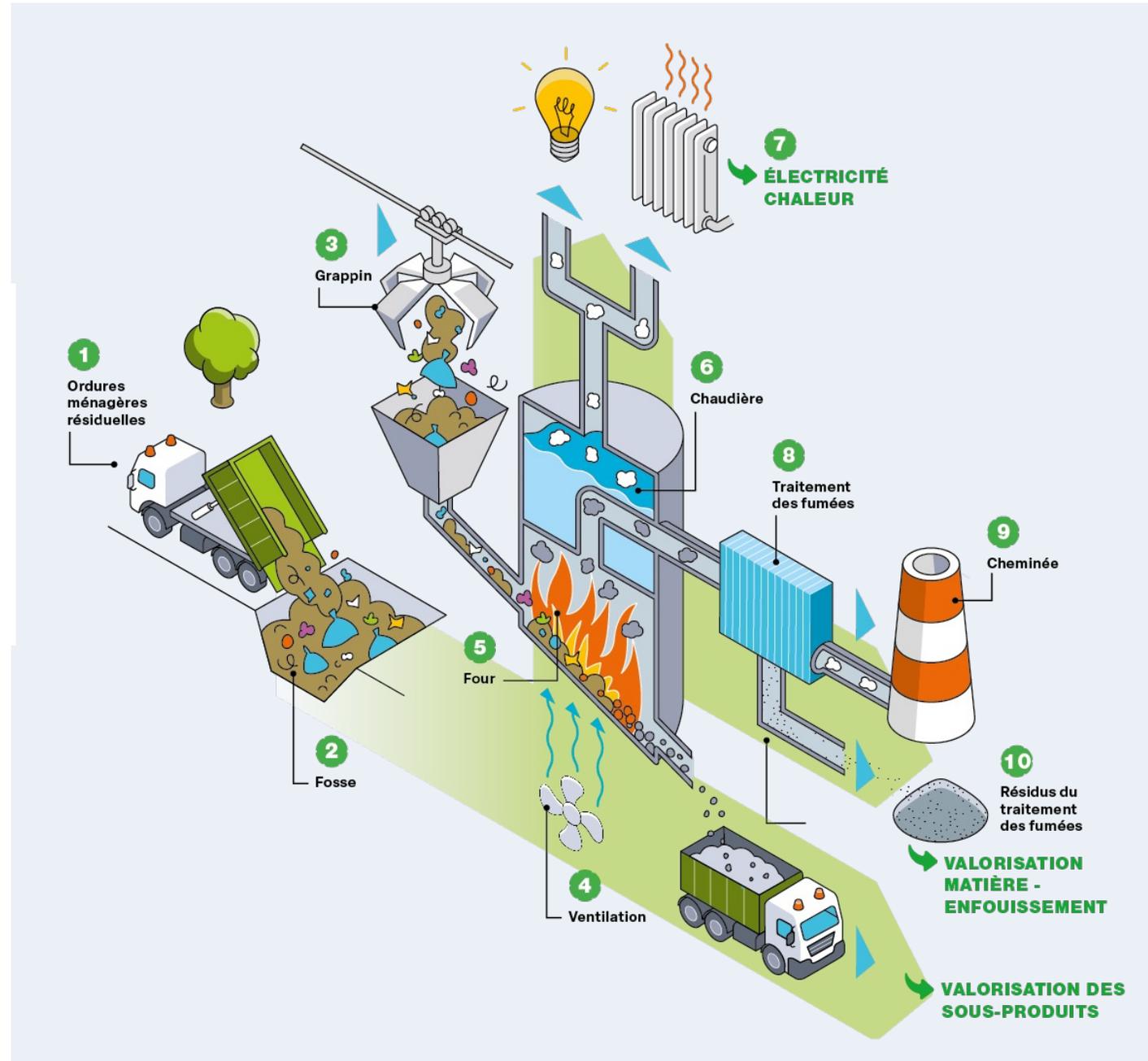


115 734 MWh de chaleur valorisé, **soit environ 30 000 habitants chauffés**

L'énergie issue de l'incinération des OMR\* est récupérée sous forme de chaleur, d'électricité et de vapeur. Ces énergies alimentent différents réseaux qui favorisent l'économie circulaire : chauffage urbain, réseau EDF, serres agricoles, industries locales (usine Blédina).



\*OMR : Ordures Ménagères Résiduelles



LES MISSIONS DU SYTTOM 19

# La valorisation de la matière



**24 000 tonnes de déchets recyclés en 2022**

Grâce au tri des déchets des habitants, aux différents circuits de collecte sélective et aux trois centres de tri dont il est client, le SYTTOM 19 valorise la matière en préparant son recyclage.



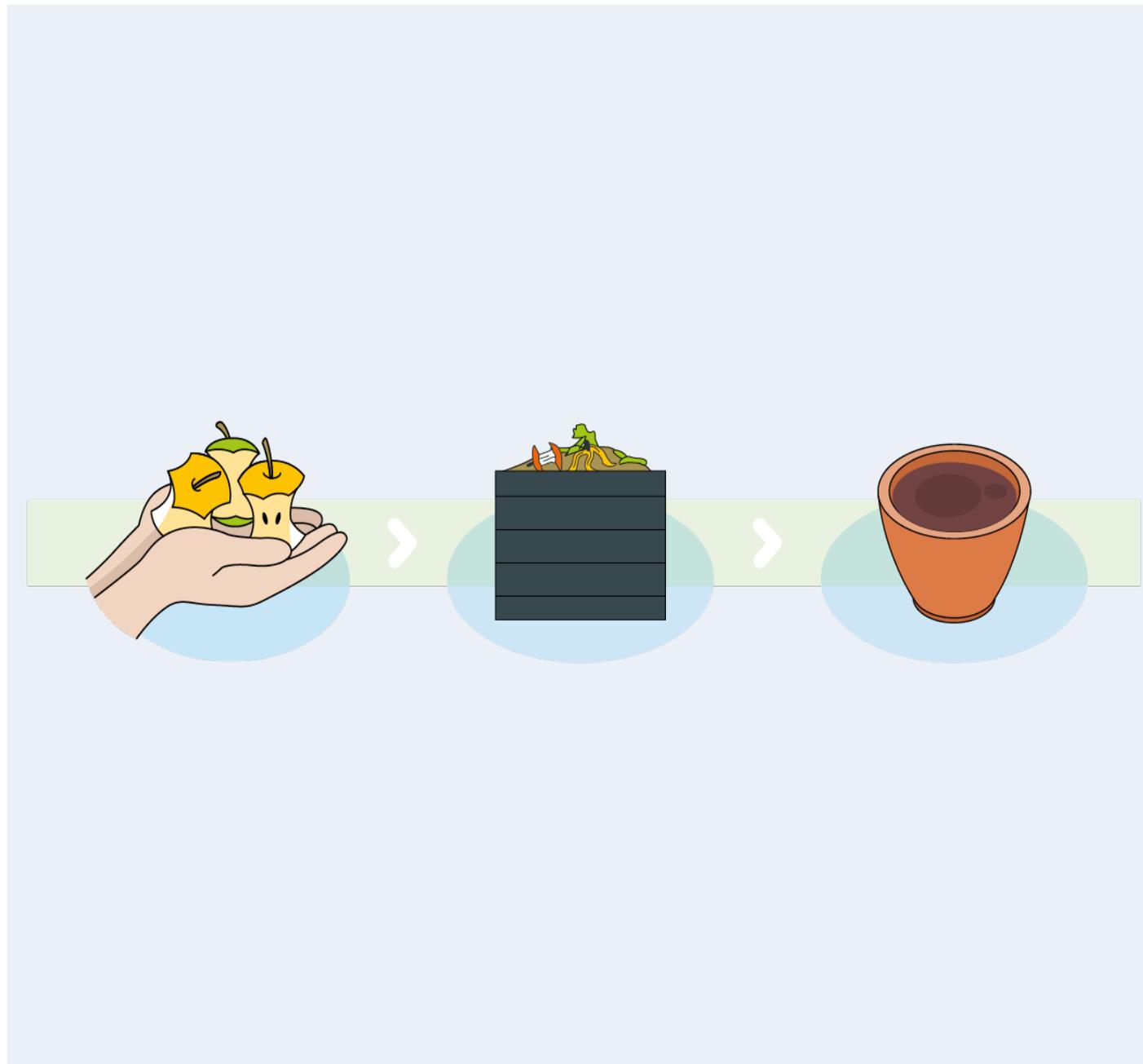
LES MISSIONS DU SYTTOM 19

# Le compostage des fractions organiques



**431 tonnes de biodéchets  
collectés et transformés en  
compost en 2022**

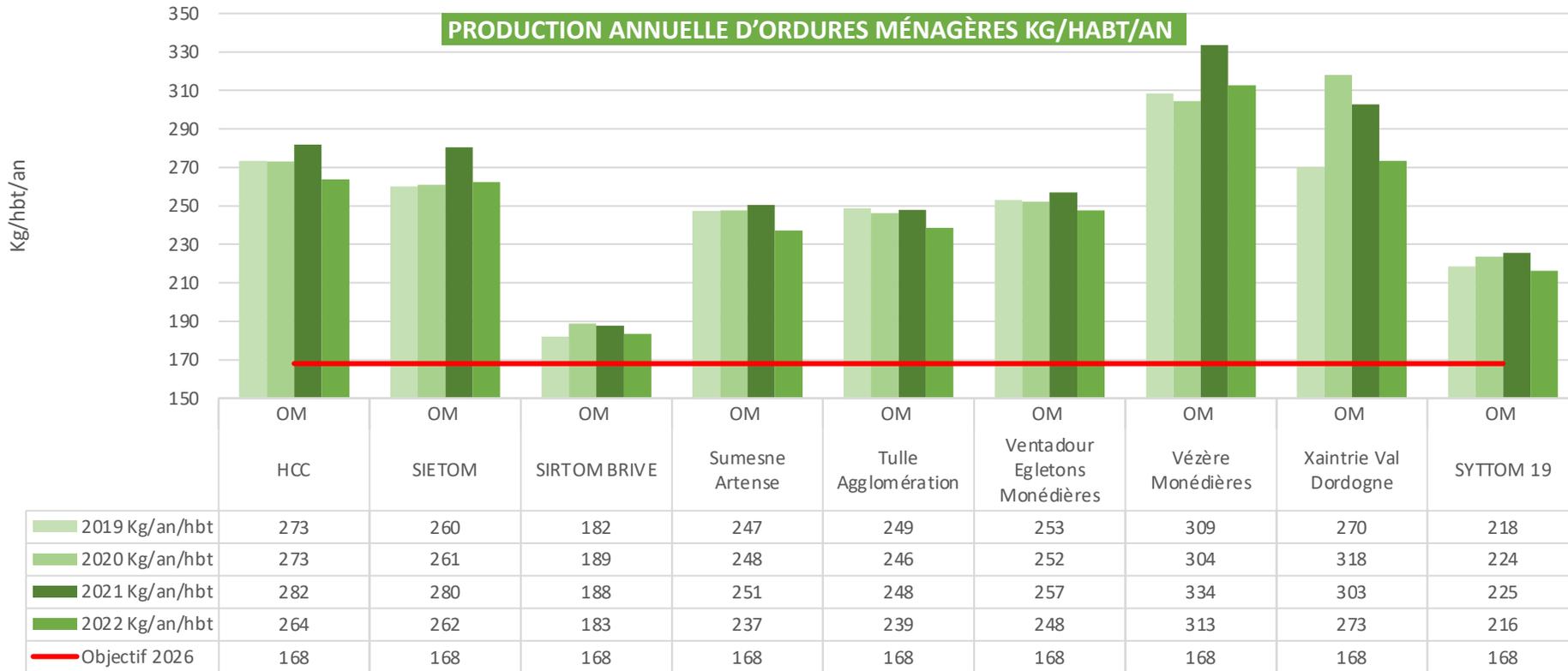
Les matières organiques font l'objet d'un compostage qui permet la valorisation des sous-produits de l'élevage et des déchets organiques d'origine ménagère, transformés en un produit naturel, stabilisé et hygiénique : le terreau.



# Les chiffres clés 2022

---

# CHIFFRES CLÉS 2022

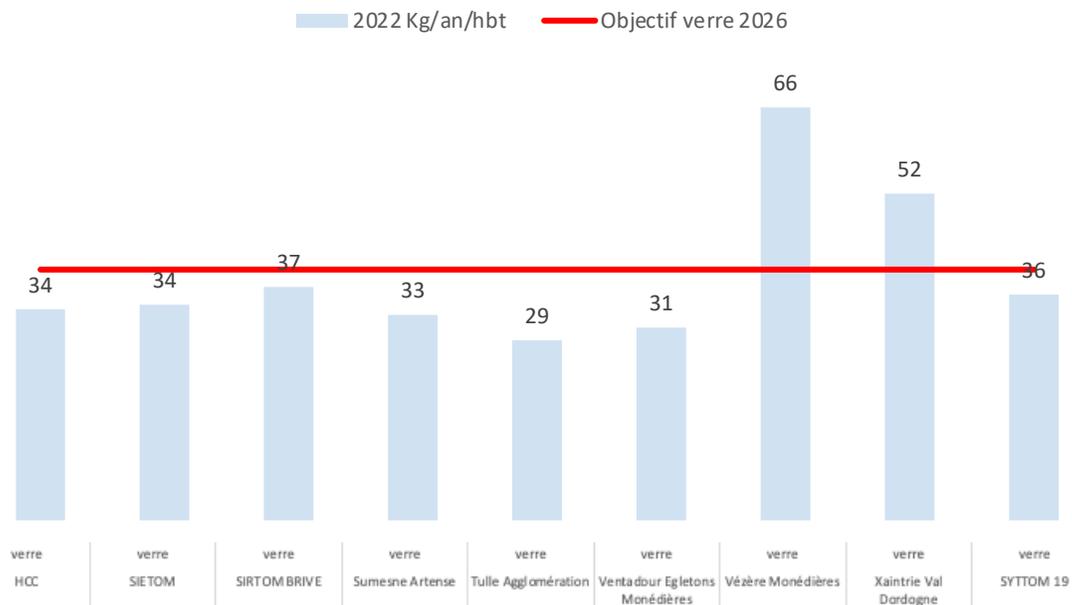


**> 62 384 tonnes d'ordures ménagères livrées sur les UVE\* en 2022 par les collectivités du SYTTOM 19 contre 65 060 tonnes en 2021**

\*UVE : Usine de Valorisation Énergétique

## CHIFFRES CLÉS 2022

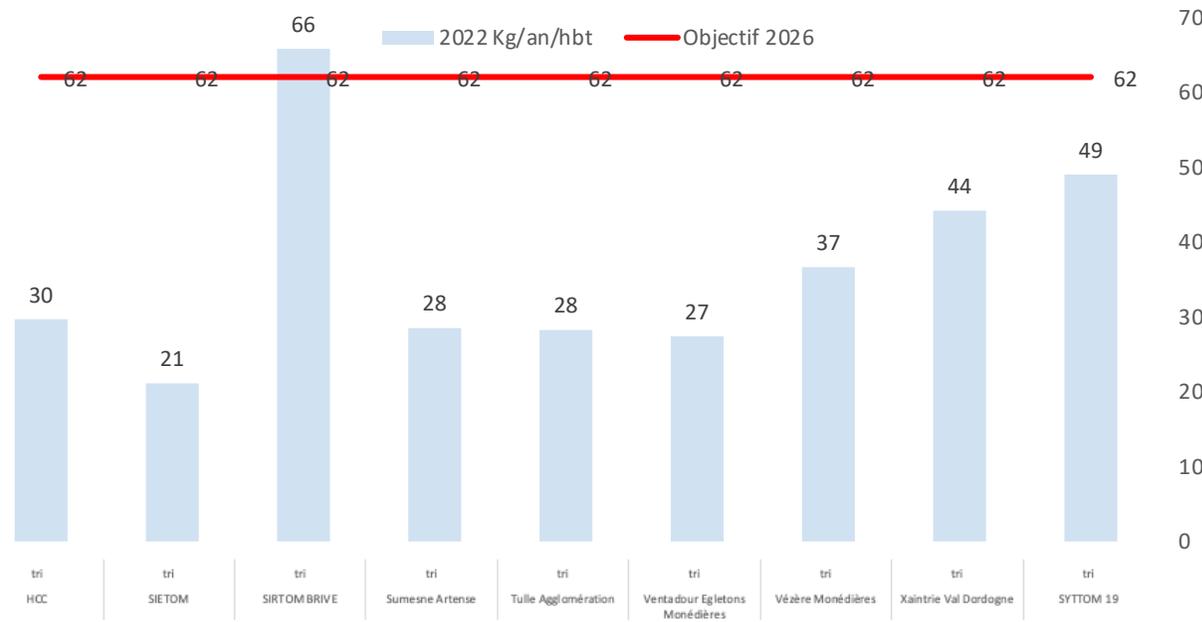
### COLLECTE DU VERRE



La collecte du verre est en progression :  
**+ 6kg/hbt par an depuis 2015**  
**+ 3g/hbt par an depuis 2019**

> Un objectif moyen à 40 kg/habitant et par an attendu pour 2026 (à gisement équivalent)

### COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS



La collecte des papiers et emballages est en progression :  
**+ 14 kg/hbt par an depuis 2015**

> Un objectif moyen à 62 kg/habitant et par an attendu pour 2026 (à gisement équivalent, le gisement de papier étant en baisse)

# Le schéma directeur, un défi collectif

---

---

SCHÉMA DIRECTEUR

# Rappel du contexte

Une production d'ordures ménagères résiduelles encore très élevée (216 kg/an et par habitant alors que l'objectif est d'atteindre 170 kg/an et par habitant en 2026).

Des disparités entre les différentes collectivités membres du SYTTOM 19 de 313 kg /an pour la collectivité la moins performante à 183 kg/an pour la collectivité la plus performante.

En novembre 2021 adoption d'un schéma directeur par le Comité Syndical du SYTTOM 19, destiné à accompagner l'ensemble de ses collectivités membres vers des solutions visant à réduire la quantité de déchets résiduels collectés.

---

SCHÉMA DIRECTEUR

# Un défi collectif

Trouver des solutions pour inciter les habitants de notre territoire à :

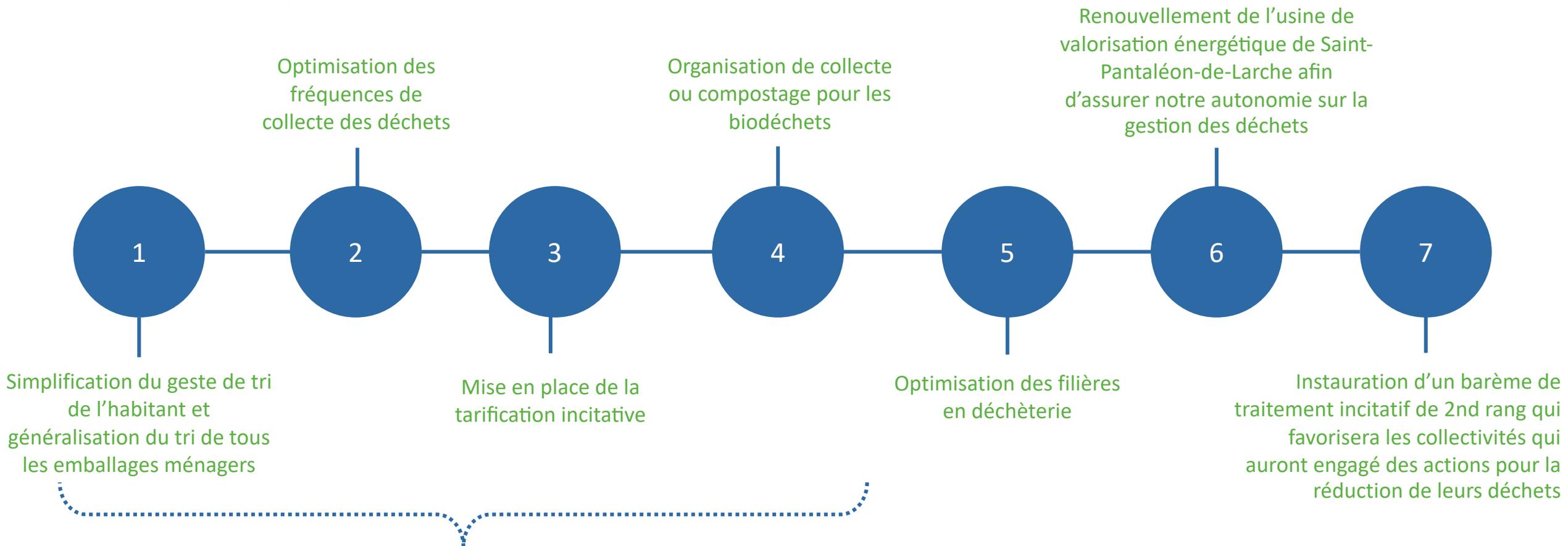
JETER MOINS

VALORISER TOUJOURS PLUS

METTRE EN ŒUVRE LES MEILLEURES SOLUTIONS  
POUR OPTIMISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



# Les étapes



Actions mises ou à mettre en place par les collectivités membres

---

## 1. JETER MOINS

**Optimisation et  
tarification incitative : où  
en sont les Collectivités  
adhérentes au SYTTOM  
19 à ce jour ?**

---

## QU'EST CE QUE LA TARIFICATION INCITATIVE ?

Elle consiste à **faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent.**

L'utilisateur est encouragé à modifier ses comportements vers :



Une diminution  
des quantités de  
déchets



Une  
augmentation du  
tri



Une  
consommation  
responsable



Une optimisation  
des services pour  
maîtriser ses  
coûts



*En moyenne, la mise en place de la redevance incitative permet de :*

- *réduire de 41 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ;*
- *augmenter de 30 % la collecte des emballages et papiers*

---

## 2. VALORISER TOUJOURS PLUS

**Mise en place des extensions de consigne de tri et encouragement de l'organisation biodéchets**

VALORISER TOUJOURS PLUS

# L'extension des consignes de tri

À partir du 1er janvier 2023, le geste de tri a été simplifié pour les habitants du SYTTOM 19 : tous les emballages se trient et peuvent désormais être déposés dans le bac de tri jaune.

Cette extension des consignes de tri sur notre territoire est une nouvelle étape importante dans notre politique environnementale pour répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.



**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, trions tous les emballages!**

Madame, Monsieur,

Le recyclage est plus que jamais un enjeu majeur pour la planète et chacun d'entre nous peut y contribuer, de manière très concrète, grâce au tri des déchets.

**Bien trier ses déchets, c'est mieux recycler et donc participer activement à la protection de notre environnement.** Grâce aux efforts conjugués des collectivités et des acteurs du tri, de la collecte et du recyclage, il est désormais possible d'augmenter ce volume de déchets triés.

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le geste de tri est simplifié pour vous : tous les emballages se trient et peuvent désormais être déposés dans le bac de tri jaune.**

Vous trouverez dans ce courrier votre nouveau **Mémotri**, un document indispensable à conserver pour adopter les bons réflexes.

Cette extension des consignes de tri sur notre territoire est une nouvelle étape importante dans notre politique environnementale pour répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et sur votre conscience citoyenne et écologique dans cette démarche collective et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*F. Soulier*  
Frédéric SOULIER  
Président du Syttom19

**mémotri**

**À trier**  
Nouveau, tous vos emballages se trient !

**Tous les emballages en plastique**  
Bouteilles, flacons, pots, briques, sachets, films plastiques, tubes...

**Tous les emballages en papier et carton**  
Briques alimentaires, cartonnets, boîtes, sacs en papier...

**Tous les emballages en métal**  
Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, briquettes etc...

**À trier**  
Tous les **plastiques**  
Tous les papiers : journaux, livres, magazines, prospectus, cartons, cahiers, enveloppes, impressions...

**À trier**  
Tout le **VERRE**  
Bouteilles, pots et bocaux bien vidés. Les bouchons et couvercles sont à déposer dans le bac jaune.

**Informations complémentaires**  
syttom19 : syttom19@syttom19.fr 05 55 22 61 30  
Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

**À la déchetterie**  
Près de chez vous, une déchetterie vous accueille pour déposer vos encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...

**Nouveau**  
**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous vos emballages se trient et vont dans le bac jaune!**

**INFORMATION IMPORTANTE**

# L'organisation autour des biodéchets

## De quoi les biodéchets sont-ils constitués ?

- déchets biodégradables de jardin (à broyer ou à apporter en déchetterie)
- déchets de cuisine (aujourd'hui collectés avec les ordures ménagères)

*Chaque habitant en produit 30 à 40 kg/an*

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire oblige au tri des biodéchets à des fins de valorisation organique, que ce soit par le compostage ou la méthanisation.

## **Il existe différentes organisations de collectes :**

- Compostage individuel
- Compostage partagé
- Collecte en porte à porte ou en apport volontaire

## Pourquoi trier ses biodéchets ?

- Pour limiter le recours à l'incinération
- Pour fabriquer du compost qui nourrit le sol en remplacement des engrais chimiques
- Pour se rendre compte du gaspillage alimentaire et le limiter

*« Je pense qu'il faut qu'il y en ait de plus en plus, ça permet d'y mettre des déchets qui ne partiront pas dans d'autres filières.» \**

---

3. METTRE EN ŒUVRE LES MEILLEURES SOLUTIONS POUR  
OPTIMISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

## **Zoom sur le devenir de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche**

ZOOM SUR LE DEVENIR DE L'UVE DE SAINT  
PANTALÉON-DE- LARCHE

# Rappel du contexte actuel

- Mise en service en 1972
- Capacité : 72 000 t/an
- Production :
  - 10 000 MWh électrique / an
  - 30 000 MWh th / an Blédina
  - 32 000 MWh th /an RCU
- Contrat d'exploitation jusqu'en fin 2023 confié à la société PAPREC ENERGIES



# Demain, la construction et l'exploitation d'une usine neuve

## Principe :

- Construction d'une nouvelle usine sur la parcelle attenante
- Installation d'un four-chaudière de 10 t/h à PCI supérieur (par exemple 2.600 kcal/kg), et vapeur 45 bar
- Branchement sur les équipements de vente de vapeur et de chaleur et amélioration de la disponibilité de l'installation



## Implantation:

Sur la parcelle 0141 (usine actuelle) ou/et la parcelle 0179

Objectif : minimiser l'espace occupé

---

ZOOM SUR LE DEVENIR DE L'UVE DE  
SAINT-PANTALÉON-DE- LARCHE

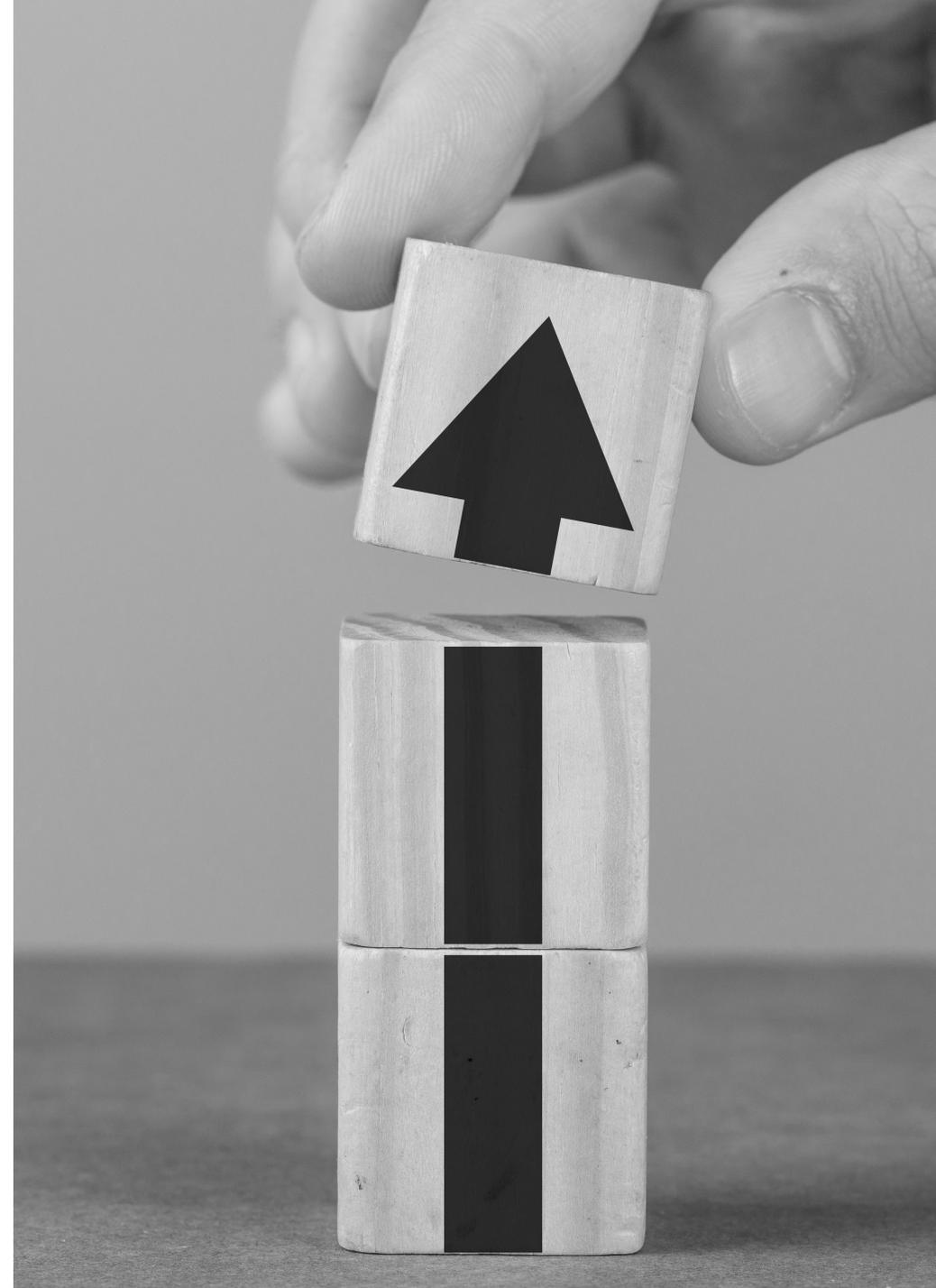
# 1 objectif

Répondre à un objectif durable qui repose sur **les 3 « S »** :

**SÉCURITÉ** : MODERNISER UNE INSTALLATION QUI A 50 ANS

**SANTÉ** : RESPECTER LES NORMES ET ÉQUIPEMENTS QUI SONT EN  
CONSTANTE ÉVOLUTION POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ

**SOBRIÉTÉ** : METTRE EN ŒUVRE LES MEILLEURES SOLUTIONS POUR  
OPTIMISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



# Annexe

# OPTIMISATION ET TARIFICATION INCITATIVE : OÙ EN SONT LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SYTTOM 19 À CE JOUR ?

